

LOGIC INSTRUMENT
SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE : QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT QUINZE
EUROS ET SOIXANTE DIX-HUIT CENTIMES

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE AMPERE
91430 IGNY

SIREN N° : 341 762 573 R.C.S. EVRY
(87 B 01203)

**RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRÉSENTÉ
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 21 MAI 2024**

Ce Rapport présente les éléments relatifs au Groupe LOGIC INSTRUMENT et de sa société mère, LOGIC INSTRUMENT SA pour l'exercice clos le 31/12/2023. Il inclut le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise dont les éléments sont regroupés à la fin de ce document.

1. ACTIVITÉ ET PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés LOGIC INSTRUMENT SA, LOGIC INSTRUMENT Deutschland GmbH et la société ELEXO SAS, qui ont été consolidées par intégration globale.

La consolidation de toutes les sociétés a été faite suivant la méthode de la consolidation directe. Les sociétés intégrées globalement ont toutes un exercice clos au 31 décembre.

Compte de résultat consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 16,3M€ contre 9,9M€ soit une croissance de 65% en 2023.

Cette progression est liée à la relance de l'activité économique en France et notamment une augmentation des commandes prises sur le marché de la défense.

Logic Instrument a acquis le 31 octobre 2023 100 % des actions de la société Elexo SAS qui exerce une activité similaire à celle de Logic Instrument. Hors acquisition d'Elexo, consolidée à compter du 1^{er} novembre 2023, la croissance organique est de 28%.

La marge brute s'établit à 4,3M€ en 2023 est en augmentation de +1,2 M€ (37%) dont +0,8 M€ pour Elexo.

Les charges opérationnelles s'établissent à 3,6M€ en 2023 contre 3,3M€ en 2022, soit une hausse contrôlée de 8%.

Le résultat opérationnel progresse de manière significative à 0,7M€ en 2023 soit 0,9M€ d'amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net est de 0,6 M€ pour l'exercice 2023 dont +0,2 M€ provenant de l'entrée de Elexo à compter du mois de novembre 2023.

Le Groupe a contracté pour 2,6 M€ d'emprunt pour financer l'acquisition de Elexo (et 0,9 M€ d'avance en compte courant auprès de Archos SA) et des emprunts ont été contractés pour 1,6 M€ sur Elexo afin de financer le besoin en fonds de roulement.

Un écart d'acquisition de 1,7 M€ a été constaté sur l'entrée de la société Elexo dans le périmètre de consolidation.

La trésorerie nette¹ s'établit à 4,6 M€, en hausse de 0,6 M€.

Capitaux propres consolidés :

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 5,169 K€.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE LOGIC INSTRUMENT S.A.

Les éléments exposés ci-après concernent les comptes sociaux de la société Logic Instrument S.A.

Le chiffre d'affaires de Logic Instrument SA ressort à 9,5 M€ et est en progression de 20% par rapport à 2022.

La marge brute (Chiffre d'affaires moins Achats de marchandises et variations de stocks) pour l'année 2023 s'établit à 2,7 M€ contre 2,3 M€ en 2022.

Les charges opérationnelles (charges d'exploitation hors Achats de marchandises et variations de stock) baissent de 0,3 M€.

Le résultat d'exploitation s'établit à + 0,31 M€ contre - 0,18 M€ en 2022.

Le résultat exceptionnel est positif de 0,08 M€ d'euros.

La société affiche en 2023 un résultat net bénéficiaire de 0,36 M€ contre un déficit de 0,064M€ pour l'exercice 2022.

3. ELEMENTS SIGNIFICATIFS ET PERSPECTIVES

La Société ambitionne désormais d'étendre ses compétences techniques et son expertise des solutions mobiles en proposant une gamme étendue, des capacités de personnalisation pointues et considère également intégrer le savoir-faire Tempest et ainsi proposer des solutions sécurisées, normées et bloquant les rayonnements électromagnétiques au service de la défense.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société LOGIC INSTRUMENT (Deutschland) GmbH

Nous vous informons que la Société détient une participation de 100 % dans le capital social qui s'élève à 25 000 €.

Logic Instrument GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 4.164 K€ et son résultat net se solde par un profit de 77 K€.

Société ELEXO SAS

Logic Instrument détient depuis le 31 octobre 2023 100% du capital social de la société Elexo SAS qui s'élève à 381 123,00 euros.

Elexo a réalisé un chiffre d'affaires sur l'exercice 2023 de 19.976 K euros et un résultat net positif de 1.030 K euros. La valeur des titres s'élève à 4 293 575 euros.

¹ Disponibilités moins découverts bancaires

5. FAITS MARQUANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Néant.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-14 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent publier dans le rapport de gestion les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients à la date de clôture de leur exercice social.

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, les informations requises pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à savoir :

	Article D. 441 - II : Factures <u>recues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 - II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	20					14	77					19
Montant total des factures concernées h.t.	-805 431	-51 388	-13 547	0	0	-64 935	2 654 392	330 379	167 689	159 627,0		657 695
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	-12,9%	-0,8%	-0,2%	0,0%	0,0%	-1,0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							34%	4%	2%	2%	0%	8%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre total de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contactuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux						<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux					

7. INFORMATIONS SUR L'EVOLUTION DU TITRE COTÉ EN BOURSE

Au cours de l'exercice 2023, le cours du titre a connu une hausse de 85%. Sur la période, les volumes moyens de titres échangés ont été de 23 milliers de titres par jour au prix moyen sur l'année de 0,42 euro contre un cours moyen de 0,32 euro sur 2022.

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Le Commissaire aux comptes de la Société a été convoqué à la réunion du Conseil d'administration qui a arrêté les comptes annuels. Il a porté à notre connaissance les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et nous a fait part de ses conclusions.

Vous trouverez dans son rapport général ses observations et conclusions sur la présentation des comptes qui vous sont soumis et dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Les comptes annuels qui vous sont présentés (bilan, compte de résultat et annexe) vous donneront une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société à la clôture de l'exercice ainsi que du résultat dudit exercice.

Ces comptes ont été établis conformément aux dispositions du titre deuxième du livre premier du Code de commerce.

9. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX et CONSOLIDÉS

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes consolidés et annuels qui vous sont soumis et qui présentent la synthèse des opérations de l'exercice ainsi que la situation du Groupe et de la Société au 31 décembre 2023 et d'approuver les dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts s'élevant à 7 200 euros.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions réglementées telles qu'elles sont relatées dans le rapport spécial qui vous est présenté par le Commissaire aux comptes de la Société conformément aux dispositions des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

10. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante,

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à :

	363 329,27 euros
	=====

Il serait affecté en totalité au compte « REPORT A NOUVEAU » qui serait porté en conséquence, après affectation, à 308.887,92 euros

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

11. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président rappelle au Conseil que l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2023 a fixé le montant maximum annuel global de la rémunération des administrateurs à 16.000 euros, à charge pour le Conseil d'administration d'en répartir les montants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé d'allouer une rémunération aux administrateurs au titre de leur mandat en fonction de leur présence.

12. INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous précisons que les actions au nominatif sont ainsi réparties au 31 décembre 2023 (pour les détenteurs significatifs) :

- La société ARCHOS : 2 199 999 actions au nominatif, soit 24,23 % du capital.

Nous vous précisons que les salariés actionnaires détiennent moins de 3 % du capital social et que Monsieur Loïc Poirier, PDG détient 5,1 % du capital social.

Le capital social s'établit à 90.795,78 euros (9 079 578 actions d'un nominal de 0,01 euros).

13. OPERATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Nous vous informons que la Société ne détient pas d'actions propres.

14. Informations relatives aux charges somptuaires et non déductibles fiscalement

Le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève 7 200 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux ainsi que la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Loïc POIRIER (Administrateur depuis le 24 janvier 2014, Directeur Général Délégué depuis le 20 février 2014 et Président Directeur Général depuis le 2 juin 2015, son mandat ayant été renouvelé le 23 juin 2020 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31/12/2025)

- Président Directeur Général de la société anonyme ARCHOS S.A., dont le siège social est situé 12, rue Ampère, ZI, 91430 Igny, identifiée sous le numéro unique 343 902 821 RCS Evry,
- Chief Executive Officer de Archos Technology Shenzen,
- Chief Executive Officer de Arnova Technology Hong Kong,
- Geschäftsführer de Archos GmbH,
- Geschäftsführer de Logic Instrument GmbH
- Chief Executive Officer de Appslib (Hong Kong),
- Président de Archos Espana,
- Chairman de Archos Italia,
- Président du Conseil d'administration de Medical Devices Venture SA,
- Administrateur de Deltadrone SA,
- Administrateur de Metavisio SA.

Monsieur Cyril CHABERT (administrateur depuis le 5 mai 2021 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31/12/2026)

- Administrateur de la société anonyme Medical Devices Venture SA,
- Co-Gérant Cabinet NMCG.

Madame Bénédicte Ernoult (administratrice depuis le 5 mai 2021 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31/12/2026)

- Administratrice de la société anonyme Medical Devices Venture SA .

Monsieur Guillaume Burkel (représentant permanent de ARCHOS SA administrateur depuis le 24 janvier 2014, mandat renouvelé le 23 juin 2020 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31/12/2025)

- Administrateur de la société anonyme Medical Devices Venture,
- Administrateur de Archos SA.

2. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale du 20 juin 2023 a fixé à 16.000 euros le montant maximum annuel global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration. Ce montant a été versé aux administrateurs en janvier 2024.

Nous vous informons par ailleurs que le Conseil d'administration du 23 mars 2018 a décidé que

Monsieur Loïc POIRIER, sera rémunéré pour ses fonctions de Président Directeur Général à hauteur de 100.000 euros bruts annuel, à compter du 1^{er} avril 2018.

3. DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-après reprend les différentes délégations consenties par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023.

N° de résolution	Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
9	20-juin-23	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	1 000 000 euros	26 mois	non	
10	20-juin-23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	1 000 000 euros	26 mois	non	
11	20-juin-23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, conformément à l'art. L. 225-136 du Code de Commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	1 000 000 euros	26 mois	non	
13	20-juin-23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	1 000 000 euros	18 mois	non	
14	20-juin-23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres dirigeants	5% du capital social de la Société à la date d'émission des BSA	18 mois		
15	20-juin-23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, de actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L.225-138-1 du Code de commerce	5% du capital social de la Société	18 mois		
16	20-juin-23	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois		
17	20-juin-23	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	5% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois		

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre conseil d'administration est constitué de quatre membres :

- Monsieur Loïc POIRIER, Président Directeur Général, (mandat d'administrateur renouvelé lors de l'assemblée du 23 juin 2020 pour une durée de 6 ans expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025). Monsieur Poirier est Président du Conseil d'administration et Directeur Général (renouvellement de son mandat lors du Conseil d'administration du 23 juin 2020 pour une durée de 6 ans),

- La société ARCHOS SA, (mandat d'administrateur renouvelé lors de l'assemblée du 23 juin 2020 pour une durée de 6 ans expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025), représentée par Monsieur Guillaume BURKEL,

- Monsieur Cyril Chabert (nomination par l'Assemblée générale du 5 mai 2021 pour une durée de 6 ans expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026),

- Madame Bénédicte Ernoult (nomination par l'Assemblée générale 5 mai 2021 expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026),

Monsieur Cyril CHABERT n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, ce qui lui permet de jouer pleinement son rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT auquel la Société adhère, recommandation N°3).

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société. Les statuts de la société ont opté pour la durée légale maximum (Article L225-18 du code de Commerce) du mandat des administrateurs à savoir six exercices.

Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'administration du 10 mai 2016, la société ARCHOS a adopté un règlement intérieur du Conseil qui détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires (recommandation n°9 du code MIDDLENEXT).

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social. La périodicité et la durée des séances doivent permettre un examen et une discussion approfondie des sujets soumis aux membres du Conseil d'administration.

5. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées conclues avec la société ARCHOS ont été poursuivies au cours de l'exercice selon les conditions suivantes :

	31-déc-23	31-déc-22
Commissions sur achats	47 033	67 460
Commissions sur ventes	30 342	30 176
Commissionnement des ressources opérationnelles et Adm	196 128	251 296
Total	273 503	348 932

6. FACTEURS DE RISQUES

Risques liés à la concurrence

La Société doit s'attendre à ce que la concurrence s'adapte rapidement en termes d'offre et de prix et modifie les conditions d'offre et d'attractivité des produits.

La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises, cotées ou non, sur les lignes de produits qu'elle développe. Il est possible que des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents apparaissent sur chacune des lignes de produits développés par la Société. En outre, certains fabricants disposent d'une taille et d'une puissance financière beaucoup plus importantes que celles du Groupe et il ne peut être exclu que ces intervenants profitent de cette supériorité et de leur connaissance du secteur pour tenter d'établir des positions concurrentielles fortes sur les segments de marchés qui leur sembleront les plus porteurs.

Compte tenu de ce contexte, le Groupe ne peut assurer qu'il conservera ou augmentera à l'avenir sa part de marché actuelle.

Risques liés à la baisse des prix des produits électroniques

La Société vend des produits d'électronique dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Cette baisse des prix est équilibrée par une renégociation constante par la Société des conditions appliquées par ses fournisseurs, par les efforts d'amélioration de l'architecture de ses produits, par le développement de leurs fonctionnalités, ainsi que par l'optimisation des partenariats avec ses clients. Dans l'éventualité où la Société ne parviendrait plus à agir sur un ou plusieurs des facteurs susmentionnés, celle-ci pourrait alors devoir baisser ses prix, action susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques liés à l'environnement économique et géopolitique

La Société produit et achète pratiquement la majeure partie de ses produits en Chine et doit faire face à des risques inhérents à ce pays, y compris la hausse des salaires, une évolution possible des droits de douanes, l'incertitude de l'environnement économique, social et géopolitique, la réglementation parfois contradictoire et changeante ainsi que l'expropriation des biens. Ces risques pourraient interrompre la production de la Société dans ce pays et influencer sur sa capacité à fabriquer des produits et à les rendre disponibles à la vente, ce qui pourrait affecter défavorablement la situation financière et les résultats de la Société.

7. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE DE CLOTURE	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL EN FIN EXERCICE					
Capital social	4 323 561	4 323 561	86 471	90 796	90 797
Nombre actions ordinaires	8 647 122	8 647 122	8 647 122	9 079 578	9 079 578
Nombre actions dividende prioritaire sans droit de vote	0	0	0	0	0
Nbre maxi d'actions créer					
Par conversion obligations	0	0	0	0	0
Par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTAT					
Chiffre d'affaires ht	9 715 226	6 694 311	6 880 297	7 892 387	9 470 565
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amort et provisions	132 077	31 247	-543 439	-94 862	501 941
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amort et provisions	25 557	-215 134	-459 039	-64 044	363 329
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, av amort et provisions	0,015	0,004	-0,063	-0,010	0,055
Résultat après impôts, participation, dotations aux amort	0,003	0,032	-0,053	-0,007	0,040
Dividende distribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effect moyen salariés	16	16	16	13	13
Montant masse salariale	937 371	843 026	952 252	909 947	921 428
Montant des sommes versées en avant sociaux (secu, soc œuvres)	435 660	395 026	463 292	491 566	406 922

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION